

Le journal dit que les chiffres relativement élevés de l'église catholique romaine sont expliqués par le fait que tous les disciples de cette église sont compris, tel que rapporté dans le directoire catholique de Sadler, tandis que les chiffres donnés pour les autres églises ne représentent que les chiffres réels.

ÉDUCATION.

Instruc-
tion.

603. D'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1887, le droit de faire les lois concernant l'instruction a été laissé entre les mains des gouvernements des différentes provinces. Les droits et les privilèges dont jouissaient alors les écoles séparées et les écoles protestantes furent spécialement protégés.

Différence
des diffé-
rents sys-
tèmes pro-
vinciaux.

604. Comme conséquence, il y a une différence considérable dans plusieurs détails des systèmes des écoles publiques en force dans les diverses provinces, quoiqu'ils soient tous basés sur le principe de l'instruction gratuite, les fonds étant fournis au moyen d'impôts locaux et d'allocation de la part du gouvernement. Ontario prétend avoir le système d'instruction le plus parfait, mais quoiqu'il en soit, le système de chaque province est admirable, et il est douteux qu'aucun pays puisse se vanter d'avoir plus de facilités d'instruction que n'en a le Canada.

Les prin-
cipaux sys-
tèmes.

605. Le système des écoles dans la province d'Ontario est dirigé par un ministre de l'Instruction publique qui est membre du gouvernement en existence. Dans les autres provinces il y a des surintendants de l'Instruction publique qui font rapport à leurs secrétaires provinciaux respectifs. Dans la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, la Colombie-Anglaise et l'Île du Prince-Edouard, les écoles sont libres. Dans la Colombie-Anglaise, "les instituteurs doivent inculquer aux enfants la plus haute moralité, mais aucun des dogmes religieux ne doit être enseigné." Dans les trois autres provin-